

FLASH INFO CFTC



RENTRÉE SCOLAIRE 2026 : Des facilités d'horaires pour les parents

Des facilités d'horaires pour les parents

À l'occasion de la rentrée scolaire 2026, La Poste accorde des **facilités d'horaires** aux parents d'enfants scolarisés en maternelle, en élémentaire et aux familles dont un enfant fait son entrée en **6^e**. Cette mesure concerne également les agents assumant seuls la charge d'un ou plusieurs enfants.



En France métropolitaine, ces facilités sont prévues le **1er septembre 2026** (selon le calendrier de chaque territoire pour les autres départements et collectivités). Elles s'appliquent également lorsque la rentrée de l'enfant intervient à une autre date que la rentrée officielle.

Ce qu'il faut savoir

Ces facilités d'horaires :

- ★ ✓ sont un **aménagement ponctuel de l'horaire de travail** ;
- ★ ✗ ne constituent **pas une autorisation d'absence** ;
- ★ peuvent faire l'objet d'une **récupération des heures**, selon l'organisation du service et la décision du responsable ;
- ★ restent conditionnées au **bon fonctionnement du service**.

La CFTC agit pour les familles

Pour la CFTC, accompagner son enfant le jour de la rentrée scolaire est un moment essentiel. Nous saluons le maintien de ce dispositif, mais nous rappelons que son application doit être **juste, équitable et respectueuse de tous les agents**.

La CFTC demande :

- ☒ une application identique dans tous les services ;
- ☒ aucune remise en cause injustifiée de ce droit pour des raisons d'organisation ;
- ☒ des modalités de récupération raisonnables et compatibles avec la vie familiale ;
- ☒ un dialogue de proximité permettant de trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Vous rencontrez une difficulté pour bénéficier de cette facilité d'horaire ?

Contactez immédiatement vos représentants CFTC. Ensemble, nous défendrons vos droits !

**Concilier travail et famille,
une priorité CFTC**

<http://www.cftclaposte.fr>
<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

